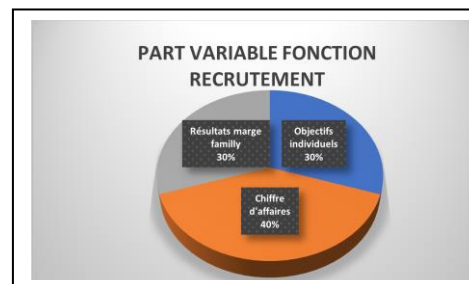


# PROJET PYRAMIDE

## QUELLE REMUNERATION VARIABLE FONCTIONS RECRUTEMENT

En résumé, la part variable est actuellement de minimum 10% du fixe sur 13 mois, si l'objectif était atteint. La PV resterait à 10% et pour ceux qui ont actuellement plus de 10% de PV, il y aura une intégration dans le fixe plafonnée à 10%. LES FONCTIONS RECRUTEMENT AURONT UNE REMUNERATION VARIABLE sur **3 critères**.

- UN OBJECTIFS INDIVIDUEL 30%
- CHIFFRE D'AFFAIRES AGENCE OU HUB 40%
- MARGE OPERATIONNELLE FAMILY 30%



### PLUSIEURS POINTS ONT ETE BLOQUANTS POUR LA **CFDT**

- 1) **Le versement** de la part variable ne sera plus mensuel, mais **TRIMESTRIEL et SEMESTRIEL POUR L'OBJECTIF INDIVIDUEL**
- 2) Si 75% d'un objectif est atteint, **seulement 50% de part variable sera versée**. Si pour quelques raisons que ce soient, moins de 75% d'un l'objectif est réalisé, **AUCUNE part variable ne sera versée au titre de cet objectif**. Actuellement, il n'existe pas de plancher, si vous atteignez 60% de votre CT budgétée vous aurez 60% de variable cible
- 3) Un cabinet indépendant mandaté par le CSE central, a fait une simulation. Pour les fonctions recrutement, le nouveau système de rémunération variable **PYRAMIDE aurait entraîné en macro, une baisse de 7% de la part variable**
- 4) Une partie des indicateurs et résultats, sur lesquels seront intéressés les collaborateurs, **ne DEPENDENT PAS DIRECTEMENT DE L'AGENCE** (marge opérationnelle **FAMILLE**)
- 5) La nouvelle rémunération variable qui avait pour objectif d'être plus simple et claire est au contraire encore **plus complexe et opaque**.
- 6) **En signant votre avenant pyramide l'entreprise pourra à l'avenir modifier les critères de la rémunération sans plus jamais avoir besoin d'un avenant**
- 7) L'objectif individuel est déjà annoncé comme **AMBITEUX**

**Beaucoup trop de questions sont également restées sans réponse.** Quels seront les objectifs individuels donnés, aux fonctions recrutement ? Nous n'avons eu aucune réponse

Pour être totalement objectif, il y a certaines avancées. Notamment lorsque l'objectif dépasse les 100% d'atteinte, la PV augmente plus que proportionnellement. Ce système limitera également les trop perçus. Il permettra de sécuriser une partie de la PV en la transformant en fixe une partie de la PV, mais quid après des augmentations individuelles.

Il vous appartiendra de faire un choix libre et éclairé en acceptant ou refusant l'avenant qui vous sera proposé. Pour cela, les élus CFDT sont à votre disposition pour répondre à vos questions.

La Direction RH s'est engagée, à ce qu'il n'y ait **AUCUNE PRESSION** sur les collaborateurs, pour signer les avenants. Si vous êtes confrontés à des relances permanentes, des injonctions à signer contactez sans attendre un élu CFDT et nous **rappellerons** à la Direction son engagement, **sans vous mettre en difficulté**.

Vous pourrez rester informé [www.cfdt-adecco.fr](http://www.cfdt-adecco.fr) et poser des questions sur un onglet dédié « CONTACT »

Vous pouvez également contacter un élu CFDT de votre périmètre

**Nord** Valérie DUJARDIN 0662023427, **Paris** Sally ADNANE 0681713909,

**Ouest** Marie Hélène BIARD 0642679326 **Est Sud** Ahmed ABDELMOUMEN 0689655829